



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes agriculteurs

Question écrite n° 40242

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'entree en application du nouveau dispositif visant a l'installation des agriculteurs. A ce titre, il lui demande dans quel delai le Gouvernement entend publier le decret concernant les PIDIL permettant aux agriculteurs de beneficier des credits et moyens necessaires a leur installation

Texte de la réponse

La charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture a prevu de developper la complementarite et la synergie entre la politique nationale et les initiatives locales. Cent cinquante millions de francs de credits nouveaux ont ete inscrits au budget de l'annee 1996 pour constituer le Fonds pour l'installation des jeunes en agriculture et le developpement des initiatives locales (FIDIL). Les actions de l'Etat deconcentrees et les actions conduites par les collectivites territoriales dans le cadre ou hors des contrats de plan seront adaptees et completees par les nouveaux financements. Ces actions ont vocation a etre regroupees au sein des programmes pour l'installation et pour le developpement des initiatives locales (PIDIL), conformement au decret no 96-322 du 10 avril 1996. D'ores et deja, 1 600 000 francs de credits d'Etat ont ete mis a la disposition du prefet de la Reunion.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40242

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3328

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4506